



FRANKLIN AZZI ARCHITECTURE

numéro 21

édifice

1^{er} et 2^e trimestres | 2016

JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN RÉGION CENTRE - VAL DE LOIRE



ÉDITO

29.04.2016 ASSEMBLÉE RÉGIONALE

Notre Assemblée Régionale s'est déroulée le 29 avril à TOURS dans les nouveaux locaux de l'École des Beaux-Arts (les anciennes imprimeries).

Il y avait environ 80 architectes présents lors de cette manifestation.

Monsieur François ROUANET, Vice président du Conseil National de l'Ordre des Architectes, nous a fait l'honneur d'être avec nous afin de répondre aux différentes questions des architectes présents.



Je voudrais revenir un instant sur notre dernière Assemblée Régionale du 29 avril 2016 à TOURS laquelle, de l'avis de tous, fut un véritable succès du fait de votre présence nombreuse ainsi que de celle du vice-président du Conseil National, François Rouanet.

Je vous en remercie très sincèrement.

Le Conseil National est écouté et entendu par les pouvoirs publics sur des sujets capitaux intéressant notamment :

- la loi LCAP qui, dans son ensemble, a su préserver, voire consolider le rôle de l'architecte,
- la réforme territoriale qui, dans les grandes et très grandes régions, devra être attentive à la proximité de l'Institution,
- la réécriture du code de déontologie, devenue désormais indispensable au regard de l'exercice de notre profession face aux exigences actuelles.

Dans l'intérêt public de la création architecturale, le rôle du Conseil National doit donc être à la fois prospectif, dynamique, réactif et à l'écoute de la société.

En outre, à compter de janvier 2017, les Conseils régionaux devront contrôler les formations obligatoires des confrères (14 H de formations structurées - 6 H de formations complémentaires).

Pour notre part, après l'ouverture de la pépinière d'architectes, en février dernier, nous ambitionnons un nouvel objectif : former, et surtout bien former, l'ensemble des architectes de la région.

Dans cette perspective, le CROA Centre va créer, dès cette année, un pôle formation indépendant - la FAC - (Formation des Architectes du Centre) qui sera alors un outil au service de la profession.

Cette nouvelle structure offrira une meilleure lisibilité auprès des confrères, sachant que :

- le CROA garantira la déontologie attribuée à la profession,

- la FAC organisera la formation continue des architectes, avec pour missions :

- délivrer des formations de haut niveau et accessibles à tous,
- s'occuper des prises en charge auprès du FIFPL, ACTALIANS ou autres organismes,
- décentraliser les formations vers les capitales de départements,
- former l'ensemble des consœurs et confrères de la région.

Ainsi, dans un monde où s'affiche un mépris de la qualité, où nous subissons trop souvent une concurrence sauvage, les architectes doivent nécessairement s'interroger quant à l'évolution de leur profession, s'investir dans le développement de la technologie et anticiper, au regard de notre pratique quotidienne, l'incidence consécutive à nos modes de vie et à la virtualisation croissante de nos métiers.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Frédéric SKARBEK
Président du CROA Centre

Agenda 2016

JANVIER

7

[Orléans] : Vœux au Conseil Régional du Centre [F. SKARBK]

12

[Orléans] : Rendez-vous avec la DIRRECTE pour convention sur le travail illégal [Frédéric SKARBK]

13

[Paris] : Vœux au CNOA [Frédéric SKARBK]

28

[Paris] : Réunion CNOA sur la DIRRECTE [Frédéric SKARBK]

29

[Paris] : Chambre Nationale de discipline [Frédéric SKARBK]

FÉVRIER

19

[Orléans] : Interview avec le Moniteur pour article sur la pépinière [Frédéric SKARBK]

23

[Orléans] : Réunion avec le service juridique S.JCO [Frédéric SKARBK, Sylvie PIRES]

26

[Orléans] : Chambre de discipline [Frédéric SKARBK, Jean-Pierre PRIN]

MARS

4

[Orléans] : Rendez-vous à l'ADEME [Frédéric SKARBK et Jean-Pierre PRIN]

14

[Blois] : Signature convention travail illégal avec DIRRECTE Centre [Frédéric SKARBK]

18

[Orléans] : Inauguration de la pépinière d'architectes

24

[Orléans] : Réunion avec le Conseil Régional du Centre [Frédéric SKARBK et François SEMICHON]

31/03 au 1/04

[Paris] : Conférence des Régions [Frédéric SKARBK]

AVRIL

18

[Chartres] : Réunion au CAUE pour les rencontres départementales [Frédéric SKARBK, Frédéric CORDIER, François SEMICHON, Antoine VACONSIN]

28

[Paris] : Conférence des Régions [Frédéric SKARBK]

29

[Tours] : Assemblée Régionale

MAI

12

[Orléans] : Interview avec le journal LA TRIBUNE [Frédéric SKARBK]

31

[Orléans] : Interview avec France Bleu Tours pour les JPO [Frédéric SKARBK]

JUIN

31/05 au 2/06

[Paris] : Salon des Maires [Sylvie PIRES, Eric LECONTE]

9

[Amilly] : PLU Agglomération Montargoise [Antoine VACONSIN]

17

[Paris] : Commission des finances [Sylvie PIRES]

20

[Mignéres] : Réunion préparatoire en vue de la rencontre départementale 28 avec les collectivités [Frédéric SKARBK, Frédéric CORDIER, François SEMICHON, Antoine VACONSIN, Sandrine TRESBAILES]

30

[La Rochelle] : Conférence des Régions [Frédéric SKARBK]

MINI-GUIDE

Choisir l'architecte et son équipe
Mise à disposition du nouveau mini-guide auprès du CROA et sur le site www.architectes.org



ACTU JURIDIQUE

MARCHÉS PUBLICS

LA PLACE DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LES NOUVEAUX TEXTES REGISSANT LA COMMANDE PUBLIQUE

Passation des marchés, concours, procédure adaptée, marchés de conception-réalisation... Les dispositions concernant la maîtrise d'œuvre ont pour certaines été modifiées dans le récent décret entré en vigueur le 1^{er} avril dernier. Décryptage...

1 Les nouvelles règles de la commande publique

- L'ordonnance du 23 juillet 2015 qui détermine les grands principes
- Le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 qui fixe les procédures de passation selon la nature juridique de l'acheteur public et de l'objet du marché
Ces textes sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2016. Sont concernées les consultations engagées ou les avis d'appel public à la concurrence envoyés à la publication à compter du 1^{er} avril 2016.

2 Des règles différentes selon les pouvoirs adjudicateurs

- acheteurs soumis à des règles contraignantes : concours obligatoire (en matière de construction)
• L'État et ses établissements publics
• Les collectivités locales
• Les établissements publics locaux
• Les organismes consulaires

- acheteurs soumis à des règles moins contraignantes : libre choix de la procédure
• une liste d'organismes privés et publics est précisée à l'article 2 du décret (Banque de France, Caisse des dépôts...)
• les offices publics de l'habitat (OPH)

3 Un article consacré aux marchés de maîtrise d'œuvre

L'article 90 du décret du 25 mars 2016 :
- Définit les marchés de maîtrise d'œuvre
- Décrit les procédures de passation de ces marchés
- Pose le principe de l'indemnisation des candidats ayant remis des prestations

4 Les marchés en procédure adaptée

Article 27 du décret : « Lorsque la valeur estimée du besoin est inférieure aux seuils de procédure formalisée, l'acheteur peut recourir à une procédure adaptée dont il détermine librement les modalités (...) »

Lorsqu'il est demandé des prestations graphiques aux candidats, les documents de la consultation doivent prévoir le versement d'une prime dont le montant est librement défini par l'acheteur (article 90-III du décret)
Sont concernés les marchés de maîtrise d'œuvre dont le montant est compris :
- entre 25 000 € et 135 000 € HT (Etat)
- entre 25 000 € et 209 000 € HT (Collectivités territoriales)

En dessous du seuil de 25 000 € HT d'honoraires, le marché de maîtrise d'œuvre peut être passé de gré à gré. L'acheteur peut décider que le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalable.

5 Le concours

Article 90-II du décret du 25 mars 2016 :
Au dessus des seuils, le concours est obligatoire sauf dans les cas dérogatoires suivants :
- réutilisation ou réhabilitation d'un ouvrage existant,
- ouvrage réalisé à titre de recherche, essai ou expérimentation,
- marché sans mission de conception,
- ouvrage d'infrastructure

Constitution d'un jury obligatoire :
- il n'est pas précisé si le tiers de maître d'œuvre a voix délibérative.
- Plus de délais pour convoquer le jury
- Plus de notion de quorum

La règle est l'anonymat des concours quel que soit le montant du marché.

Indemnisation des candidats ayant remis une prestation à 80% de la valeur des prestations.

Pas de délai de remise des candidatures et des offres minimum.

6 Procédures applicables en cas de dérogation au concours :

- l'appel d'offres
- la procédure concurrentielle avec négociation
- le dialogue compétitif

7 Exit la procédure négociée spécifique

La procédure concurrentielle avec négociation est la procédure par laquelle un pouvoir adjudicateur négocie les conditions du marché public avec un ou plusieurs opérateurs économiques autorisés à participer aux négociations.
L'acheteur peut toutefois attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation, à condition d'avoir indiqué dans l'avis de marché qu'il se réserve la possibilité de le faire.
Le jury est facultatif.

8 L'appel d'offres

L'appel d'offres est la procédure par laquelle le maître d'ouvrage choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, sans négociation, sur la base de critères objectifs préalablement portés à la connaissance des candidats.
Cette procédure peut être utilisée pour l'attribution de marchés de maîtrise d'œuvre qui ne comportent pas de mission de conception. En effet, les offres peuvent être objectivement comparées entre elles.
Le jury est facultatif.

9 Le recours au dialogue compétitif simplifié

Le dialogue compétitif est la procédure par laquelle l'acheteur dialogue avec les candidats admis à participer à la procédure en vue de définir ou développer une ou

plusieurs solutions de nature à répondre à ses besoins et sur la base de laquelle ou desquelles les participants au dialogue sont invités à remettre une offre.

Il est beaucoup plus simple de recourir au dialogue compétitif puisqu'il suffit simplement qu'il y ait une mission de conception. Plus besoin de justifier de motifs techniques.

10 Le marché public de conception-réalisation

Un marché de conception-réalisation est un marché de travaux qui permet au maître d'ouvrage de confier à un groupement d'opérateurs économiques ou, pour les seuls ouvrages d'infrastructure, à un seul opérateur.

L'article 91 du décret définit les motifs d'ordre technique justifiant le recours à la conception-réalisation.

Au dessus du seuil de 5 225 000 € HT : les acheteurs doivent utiliser une procédure formalisée.

En-dessous de 5 225 000 € HT : procédure adaptée

La désignation d'un jury est facultative dans les cas de dérogations au concours de maîtrise d'œuvre.

11 Création du marché public global de performance

Les acheteurs peuvent conclure des marchés publics globaux de performance qui associent l'exploitation ou la maintenance à la réalisation ou à la conception-réalisation de prestations, afin de remplir des objectifs chiffrés de performance notamment définis en terme de niveau d'activités, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique.

Pas besoin de justifier de motifs techniques pour recourir à cette procédure.

12 Le prix : un critère obligatoire

Article 62 du décret : Pour attribuer le marché public au soumissionnaire, l'acheteur doit se fonder sur une pluralité de critères parmi lesquels figure obligatoirement le prix ou le coût global

13 Disparition de la notion d'avenant

Le décret dans son article 139 parle de clause de réexamen.

Nécessité de prévoir ces clauses de réexamen dans les documents contractuels.

14 la possibilité d'utiliser des références de plus de 3 ans

L'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics prévoit la possibilité d'utiliser des références de plus de 3 ans afin de garantir un niveau de concurrence suffisant.

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS PUBLICS

Le tableau sera communiqué par voie de flash info

Formations

Réalisées

JANVIER

- 11 & 12 -

Développer sa démarche commerciale envers les marchés privés

→ CROA CENTRE / 28 pers

MARS

- 14 & 15 -

Développer sa démarche commerciale envers les marchés privés pratique et juridique

→ CROA CENTRE / 32 pers

25

Comprendre les enjeux de la programmation

→ CROA CENTRE / 11 pers

AVRIL

- 5 -

Géothermie

→ CROA CENTRE / 31 pers

MAI

- 23 & 30 -

Enjeux et conséquences de la réforme sur les marchés publics

→ CROA CENTRE / 70 pers

- 26 & 27 -

Revit Initiation

→ MAISON DE L'ARCHI / 8 pers

MAI/JUIN

30.31/05 & 1/06

Revit (Perf.)

→ MAISON DE L'ARCHI / 6 pers

JUIN

- 13 & 15 -

Photoshop (Perf.)

→ CROA CENTRE / 10 pers

21

Dématérialisation des marchés publics

→ MAISON DE L'ARCHI / 15 pers

30

Rénovation énergétique des locaux scolaires

→ MAISON DE L'ARCHI / 15 pers

À venir

SEPTEMBRE

- 8 -

OSCAR

→ MAISON DE L'ARCHI

Contrats d'architecte

→ CROA CENTRE

- 19 & 20 -

FEEBAT

→ MAISON DE L'ARCHI

26

Paille

→ CROA CENTRE

OCTOBRE

- 3 & 4 -

FEEBAT

→ MAISON DE L'ARCHI

- 10 & 12 -

Photoshop initiation

→ CROA CENTRE

18

Contrats d'architectes

Négociation des honoraires

→ CROA CENTRE

- 19 & 21 -

Revit initiation 1

→ MAISON DE L'ARCHI

- 27 & 28 -

Revit initiation 2

→ MAISON DE L'ARCHI

NOVEMBRE

14

Rédaction des pièces du contrat

→ CROA

JOURNÉES PORTES OUVERTES

LES ARCHITECTES OUVRENT LEURS PORTES

Le 3 et 4 juin ont eu lieu les journées portes ouvertes des architectes de la région Centre-Val de Loire.

La ville d'Orléans avait prévu des emplacements tels que la place de Gaulle et le quai Saint Laurent. Une exposition a eu lieu dans les locaux de l'Ordre des Architectes et plusieurs architectes ont ouvert leurs agences.

Les journées « les architectes ouvrent leurs portes » sont avant tout l'occasion pour le grand public, du simple curieux au plus éclairé, de découvrir ou redécouvrir toute la diversité du métier d'architecte. Elles sont aussi l'opportunité pour l'architecte qui se mobilise, d'aller à la rencontre du public pour faire connaître ses compétences, montrer son savoir-faire, ses références, partager ses expériences avec l'ensemble des partenaires de l'acte de bâtir.

70 agences ouvrent leurs portes, dont 21 dans le Loiret, 17 dans l'Indre-et-Loire, 12 dans l'Indre, 8 dans le Loir-et-Cher, 7 dans le Cher et 5 dans l'Eure-et-Loir.



118 | CHER

Délégué : S. GAUCHERY

Un architecte à la tête du CJD Berry

Jean-Louis Radigue est architecte, mais aussi président depuis un an du Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise (CJD) Berry. Le CJD est le plus ancien mouvement patronal français et a d'abord vocation à former et aider les dirigeants. Jean-Louis Radigue manage avec son associé 8 salariés, au cabinet d'architecture Agaura, et pour lui, une entreprise fonctionne bien si les salariés peuvent s'épanouir.

« Mon métier d'architecte, c'est faire que les gens vivent mieux. Une société qui n'évolue pas est une société qui meurt. »

Le CJD lui a permis d'évoluer dans sa façon de diriger : « J'ai appris à mieux gérer mon temps, à faire confiance et à déléguer, à dire ma reconnaissance et à être moins stressé. »

Jean-Louis Radigue travaille actuellement avec son équipe à faire profiter les étudiants ingénieurs de l'Insa du réseau du CJD.

145 | LOIRET

Délégué : A. VACONINS

Une pépinière pour aider les architectes

Depuis le début du mois de février, 4 architectes disposent d'un espace professionnel créé à l'initiative du CROA Centre au 44 quai Saint-Laurent, à Orléans « pour tenter de répondre aux difficultés » que traverse la profession. « Nous sommes confrontés à un très fort recul des appels d'offres, de l'ordre de 20 à 30% et nous ne voyons pas d'éclaircie. Les prix sont tirés vers le bas et les agences finissent par mettre la clé sous la porte. Dans la région, nous comptons 560 architectes inscrits il y a cinq ans. Nous sommes aujourd'hui 512 », explique Frédéric Skarbek.

Ainsi, cet espace de coworking, adjacent au siège de l'Ordre Régional, pourrait accueillir six architectes dans 90 m² de bureaux aménagés avec vue sur Loire. Pour une redevance de 200 € mensuels, les participants à l'open space ont à leur disposition : salle de réunion, armoire de rangement, petit bureau privatif, connexion internet, imprimante, espace de détente et cuisine.

Pour plusieurs d'entre eux :

- « Le conseil de l'ordre nous avait envoyé un mail d'information, nous avons aussitôt répondu positivement. Pour nous c'est une forme de parrainage solidaire. Nous espérons ainsi retrouver le plaisir d'échanger avec des confrères et relancer notre activité, qui a baissé ces deux dernières années. »

- « Séparer vie professionnelle et vie privée » tout en rompant l'isolement.

Toutefois, il convient de préciser que la pépinière n'est qu'un lieu de passage pour aider les architectes en difficulté, puisque la résidence maximum au sein des bureaux n'est prévue que pour dix-huit mois. Les usages pourront néanmoins évoluer en fonction de la demande. Le concept pourrait alors s'exporter dans d'autres régions.

Le projet de la salle omnisport adoptée par la communauté de communes des Loges

La salle omnisports prévue à Fay-aux-Loges, sera construite sur le terrain situé en face du Carrefour Contact. La municipalité a confirmé que ce site n'est pas inondable, comme l'avait indiqué le bureau d'études. Le coût du projet est estimé à 1 870 000 €. Même si le projet a été adopté, il ne fait pas l'unanimité, notamment parce qu'il ne pourra pas accueillir suffisamment d'activités sportives. Le choix du chauffage au gaz créé aussi la controverse, à l'heure où l'on parle d'écologie et d'économie. Affaire à suivre...

128 | Eure-et-Loir

Délégué : F. SEMICHON

Groupe scolaire de Dénonville

L'atelier d'architecture OSTINATO a construit un groupe scolaire composé de 8 classes et d'un restaurant. En plein cœur d'un village beauceron, sur un terrain aux caractéristiques paysagères et architecturales intéressantes, ce projet de groupe scolaire constitue un enjeu essentiel pour la commune et la collectivité.



Les rencontres départementales entre les élus et les architectes auront lieu à Mignières (28), le 14 octobre 2016.

136 | INDR

Délégué : P. URTIAGA

Un nouveau bâtiment pour le ski nautique

À la place de la buvette en bois du téléski nautique de la commune de Poulligny-Notre-Dame, se trouve désormais une halle d'une superficie de 290 m². Ludovic Blainier, architecte DPLG de Châteaoux, a été en charge de sa conception. Au centre du bâtiment, composé de bois et de verre, se trouve un espace ouvert de 193 m² pouvant accueillir 100 personnes assises et de chaque côté, deux locaux fermés. L'architecte a mis l'accent sur la sécurité : « le ponton et le poste de départ sont protégés et nous avons privilégié des volets roulants en acier contre les intrusions. »

Les rencontres départementales entre le CROA et les architectes de l'Indre et du Cher auront lieu à Châteaoux (36), le 22 septembre 2016.

137 | INDR-ET-LOIRE

Délégué : S. TRESBAILLES

« Comme sur des Roulettes »

Du 24 août au 13 septembre, l'architecte Cécile Brégeard de BL Atelier, agence d'architecture spécialisée en accessibilité, se mettra en situation de handicap moteur, afin d'expérimenter l'accessibilité dans la ville de Tours et son agglomération. L'objectif est de sensibiliser un grand nombre de particuliers, d'élus, d'entreprises, d'architectes et de collectivités à l'importance de rendre nos lieux agréables à vivre et pouvoir les utiliser en toute autonomie. Ce projet mettra en lumière les interactions entre l'individu, la culture et la société. Impressions relayées : www.commesurdesroulettes-criau.com

141 | LOIR-ET-CHE

Le pôle associatif et culturel de Saint-Firmin-des-Prés

Le chantier du double pôle associatif et culturel de la commune a transformé la longère du début du XIX^e siècle, pour accueillir la bibliothèque initialement installée au dessus de la mairie. Le bâtiment a été agrandi d'une aile pour accueillir une salle des associations pour les réunions et diverses activités. Ce projet de 1,2 millions d'euros a été conduit par l'architecte tourangeau Bertrand Penneron.

ArchiLecture

Journal édité par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes.
44-46, quai Saint-Laurent
45000 ORLÉANS
Tél. 02 38 54 09 99
Fax 02 38 42 04 23
Réalisation : Force Motrice

ISSN en cours
<http://centre.architectes.org>

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, Alfred Mame (1909-1994) doit abandonner le site de son usine, détruit par les bombardements de Tours. Pour concevoir la nouvelle usine, le célèbre imprimeur est accompagné par deux architectes : Jean Orieu la Rochelle et Bernard Zehrffuss. L'ingénieur Jean Prouvé accompagne cette construction et conçoit les quatre pavillons surmontant la tour administrative, ainsi qu'un ingénieur et novateur système de couverture des ateliers.

Bernard Zehrffuss imagine une structure modulaire et fonctionnelle : deux bâtiments indépendants, juxtaposés, clairement identifiables et accessibles par une galerie. En retrait de la rue, la structure la plus haute forme une tour à usage administratif. Elle est entourée par une partie plus basse recevant les ateliers. L'ensemble est pensé afin de permettre la transformation et l'extension, en hauteur et en largeur. En 1954, l'usine Mame obtient le Grand Prix d'architecture industrielle de Milan. En 2000, les ateliers sous sheds et les pavillons du toit terrasse de l'unité adminis-

trative sont inscrits à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Une nouvelle vie pour le Mame

Désormais, les bâtiments sont reconvertis avec l'installation d'un Pôle des Arts et Recherche Contemporaine, incluant l'École Supérieure des Beaux Arts de Tours qui, cette année, a reçu l'Assemblée Générale du CRDA.

Le site servira aussi d'accélérateur de startups, tout comme le LAB'O à Orléans, qui prend la place de l'ancien laboratoire pharmaceutique FAMAR construit d'après les plans de Jean Tschumi. Les deux structures membres de la French Tech Loire Valley ont été inaugurées en même temps, créant ainsi un lien entre Orléans et Tours.

LE MAME

rouvre ses portes

TOURS [37]

PROJET RÉHABILITATION MAME

MAÎTRISE D'OUVRAGE : Société d'Équipement de Touraine

ARCHITECTES MANDATAIRES : Franklin Azzi Architecture

ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES : Pierre-Antoine Gatier

ARCHITECTES COLLABORATEURS : Guillaume Bertrand, Hélène Davot, Noémie Goddard

ÉCONOMISTES DE LA CONSTRUCTION : Vpeas

INGÉNIEUR ENVIRONNEMENTAL : Tribu

INGÉNIEUR ACOUSTIQUE : Qualiconsult Service

INGÉNIEUR GÉNÉRALISTE : 3IA

COÛT : 6 000 000 € HT

SURFACE DE PLANCHER : 16 600 m²

SURFACE DU TERRAIN/PARCELLE : 4 500 m²

DATE : 2012



FRANKLIN AZZI ARCHITECTURE

TABLEAU DE L'ORDRE

INSCRIPTIONS ARCHITECTES

LIBÉRAL

CAJAT Aurélie [28] Drouot/Drouette

DELABARRE Ouissal [26] Mairwilliers

RÉINSCRIPTIONS

LIBÉRAL

LEVEQUE Jean-Pierre [26] Mairwilliers

TRANSFERTS VERS NOTRE RÉGION

LIBÉRAL

TACHE Cédric [28] Gilles SARL Courcelle Camille [41] Mazangé PERRON Nina [45] Orléans

ASSOCIÉ

COURCELLE Camille [41] Mazangé

INSCRIPTIONS SOCIÉTÉS D'ARCHITECTURE

SAS APERTURE [26] Mairwilliers
SARL SEMICHON & VINCENT ARCHITECTES [26] Chartres
SARL ART CONCEPT [28] Luray
SAS STUDIUM EU [26] Châteauroux
SARL MELISSA
LEMAITRE [37] Ballan-miré

TRANSFERTS VERS AUTRE RÉGION

BROCHARD Emmanuel Pays de la Loire
CAHUZAC Laurence Midi Pyrénées
MARION Etienne Île-de-France

RADIATIONS

CESSATION D'ACTIVITÉ

VON KUGELGEN [18] Mareuil/Amon
LIANCE Bruno [18] Mery/Cher
D'ARBIGNY Hervé [26] Dreux
ESNAULT Jean-Pierre [26] Châteaudoain
LE FUR Jean-Claude [26] Luisant
Drouin Jean-Claude [37] Rochecorbon
SEMARD Franck [37] La riche
BARODINE Alain [45] Orléans
GILBERT Luc [45] Orléans
LAVAUZ Bernard [45] Combleux
GOFFINET Jack [45] Grangemont

RADIATIONS SOCIÉTÉS

SARL Poisson d'Arbigny Pichot [26] Dreux

HONORARIAT

PAULET Jean-Paul D'ARBIGNY Hervé



L'OBSERVATOIRE DES MARCHÉS PUBLICS

	PROGRAMME	MONTANT DES TRAVAUX (HT)	COMMUNE DU PROJET	DATE	OBSERVATIONS CROA	RÉPONSE MOA
PROCÉDURES	Construction d'un groupe scolaire élémentaire et maternelle avec son plateau sportif	6 600 000 €	(45) CHALETTE/LOING	2 juin 2016	Le logo d'une société d'architecture apparaît dans le fichier de présentation de l'équipe	Modification du fichier et respect de l'égalité de traitement des candidats
	Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	1 400 000 €	(18) SANCERGUES	17 mai 2016	Montant prévisionnel des honoraires de la MOE interprété comme un plafonnement	Prix estimatif ne préfixant pas les horaires, la règle de liberté des prix demeure respectée
	Construction d'un accueil de loisirs sans hébergement	1 800 000 €	(28) ST-LUBIN-DES-JONCHERETS	21 avr 2016	La mission de base ne comprend pas l'esquisse	Modification de la procédure
	Construction d'un double atelier-relais	370 000 €	(37) GENILE	22 mars 2016	Alerte sur les risques de retenir une offre anormalement basse	Absence de réponse
	Réhabilitation et aménagement du bâtiment principal des anciennes gares et lampisterie de Coutureau à Ligré et de Champigny/Veule	179 000 € + 232 000 €	(37) LIGRE et CHAMPIGNY/VEULE	14 mars 2016	Court délai entre réception des offres et dépôt PC	Demande subvention à déposer avant le 15 avril 2016
	Conception Réalisation pour la construction d'un EHPAD et de la pharmacie à usage intérieur du centre hospitalier	7 050 000 €	(28) NOGENT-LE-ROUOU	9 mars 2016	La capacité financière demandée n'est pas proportionnée à l'objet du marché	Concerne le mandataire du marché de conception réalisation
	Etude bâtiment nouvelle boulangerie		(45) LA SELLE/LE BIED	3 mars 2016	Esquisse demandée dans étude préliminaire	Absence de réponse
	Construction de 12 à 13 logements		(28) SAULNIERES	11 fév 2016	Rappel art. 55 du CMP (offre anormalement basse)	La CAO ne peut déclarer l'offre comme anormalement basse
	Réhabilitation d'une maison		(36) NEUVY-PAILLOUX	5 fév 2016	Le MOE n'est pas archi	Projet non soumis à PC (aménagement intérieur)
	Mise en accessibilité et aménagements intérieurs au Collège "Hervé Faye"	780 000 €	(36) ST-BENEDIT-DU-SAULT	3 fév 2016	Rappel art. 55 du CMP (offre anormalement basse)	Marché attribué suivant la pondération des critères
	Construction gymnase (marchés de travaux)	1 543 536 €	(36) VILLEDIEU/INDRE	13 janv 2016	Quelle procédure de consultation a été lancée pour le choix du MOA	Absence de réponse
	Extension des gymnases communaux	80 000 €	(37) ARTANNES/INDRE	22 déc 2015	Découpage de la mission de base en tranches ferme et conditionnelle	Consultation annulée
	Construction d'une extension, un réfectoire et une salle multi-usages		(41) ST-GERVAIS-LA FORET	17 déc 2015	Absence d'enveloppe financière dans AAPC	Enveloppe indiquée dans CCAP
	Réhabilitation d'un bâtiment et création d'une maison de santé communale	700 000 €	(28) LA BA-ZOCHE-GOUET	23 nov 2015	Court délai entre publication et remise des offres	En prend acte pour les prochaines procédures
	Rénovation du bâtiment de la Poste et construction d'un local archives, locaux accessoires à la mairie et salle de réunion	44 580,00 € + 57 735,00 €	(28) DAMMARIÉ	21 oct 2015	Quelle procédure de consultation a été lancée pour le choix du MOA	Procédure MAPA avec publicité adaptée (marché < à 90 000 €)
Travaux de rénovation et d'amélioration énergétique du gymnase (lycée Pasteur)	420 000 €	(45) ORLÉANS	23 sept 2015	Groupement de MOE sans architecte	Marché sans conception architecturale	